

Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Paris, le 5 novembre 2010

Proposition de loi

**relative au renforcement de la transparence de l'information
en matière de sécurité du transport aérien civil**

(n° 2673, Mme Odile Saugues, rapporteure)

Amendements reçus par la commission à l'expiration du délai de dépôt
(samedi 5 novembre 2011 à 12 heures)

Liasse unique

NB : La diffusion des amendements intervient au moment de leur dépôt : certains d'entre eux peuvent ultérieurement être déclarés irrecevables par le Président de la commission au regard de l'article 40 de la Constitution (article 89, alinéa 2, du Règlement de l'Assemblée nationale).

Le Gouvernement, le Rapporteur ainsi que le Président de la commission n'étant pas tenus par le délai de dépôt (article 86, alinéa 5, du Règlement), leurs amendements peuvent ne pas figurer dans la présente liasse.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 1

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 1^{er}

Supprimer les alinéas 29 à 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions en question sont désormais codifiées à l'article L. 6100-1 du code des transports entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 3

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

« Il est créé un article L. 1621-6-1 du code des transports ainsi rédigé :

« *Art. L. 1621-6-1.* – L'organisme permanent mentionné au 2° de l'article L. 1621-6 est un établissement public de l'État à caractère administratif dont le statut est fixé par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise et améliore la rédaction de l'article 2.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 4

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Après l'article L. 1621-7 du code des transports, sont insérés les articles L. 1621-7-1 à L. 1621-7-8 ainsi rédigés : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification de la rédaction tenant compte de l'entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2010 du code des transports.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 5

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« *Art. L. 1621-7-1.* – L'indépendance de l'établissement public dans la conduite des enquêtes relatives aux accidents d'aéronefs est garantie par une Commission de surveillance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de codification et simplification de la rédaction.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 6

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« *Art. L. 1621-7-2.* – La Commission de surveillance comprend six membres : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification de codification et resserrement de la composition de la Commission de surveillance.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 7

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer au chiffre :

« quatre »,

le chiffre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Resserrement de la composition de la Commission de surveillance.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 8

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer au chiffre :

« quatre »,

le chiffre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Resserrement de la composition de la Commission de surveillance.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 25

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Après le mot :

« transports »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 9

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer au chiffre :

« trois »,

le chiffre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Resserrement de la composition de la Commission de surveillance.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 10

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 8, supprimer les mots et le signe :

« Le directeur général, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président du Conseil de surveillance devant avoir également la fonction de directeur général, cette disposition devient inutile.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 26

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« du Conseil d'administration »,

les mots :

« de la Commission de surveillance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 11

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'administrateur »,

les mots :

« de membre de la Commission de surveillance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 12

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 10, substituer à la référence :

« *Art. L. 711-2-3.* »,

la référence :

« *Art. L. 1621-7-3.* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 27

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Dans la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les membres de la Commission de surveillance ne peuvent exercer plus de deux et non plus de trois mandats consécutifs.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 29

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« du conseil d'administration »,

les mots :

« de la Commission de surveillance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 13

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« *Art. L. 1621-7-4.* – La direction générale de l'établissement est assurée par le président de la Commission de surveillance qui porte le titre de président-directeur général. Celui-ci est nommé par décret du Président de la République après avis de la Commission de surveillance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement unifie, dans un but de simplification, les fonctions de président de la Commission de surveillance et celles de directeur général.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 14

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 14, substituer à la référence :

« *Art. L. 711-2-5* »,

la référence :

« *Art. L. 1621-7-5*. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 30

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« , la structure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 15

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 28, substituer au mot :

« Il »,

le mot :

« La Commission de surveillance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de rédaction.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 16

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 29 et 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions figurent déjà aux alinéas 10 et 11 de la proposition de loi.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 17

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 31, substituer à la référence :

« *Art. L. 711-2-7* »,

la référence :

« *Art. L. 1621-7-6.* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 18

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 31, substituer au mot :

« administrateurs »,

les mots :

« membres de la Commission de surveillance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 19

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« l'administrateur intéressé »,

les mots :

« le membre du Conseil de surveillance intéressé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 20

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer au mot :

« administrateur»,

les mots :

« un de ses membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 21

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 33, substituer à la référence :

« *Art. L. 711-2-8* »,

la référence :

« *Art. L. 1621-7-7.* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 31

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 33, supprimer les mots :

« aussi souvent qu'il est nécessaire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 22

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« celui-ci s'il ne s'est pas réuni »,

les mots :

« celle-ci, si elle ne s'est pas réunie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de rédaction.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 32

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 38, après le mot :

« ministre »,

insérer le mot :

« chargé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 23

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 39, substituer aux mots :

« le directeur général »,

les mots :

« le Président directeur général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à unifier la direction de l'établissement public.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 24

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 39, substituer à la référence :

« *Art. L. 711-2-9* »,

la référence :

« *Art. L. 1621-7-8.* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 34

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« de l'établissement, »,

les mots :

« de l'établissement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 2

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Le deuxième alinéa (1°) de l'article 1621-11 du code des transports est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de codification.

Sécurité du transport aérien civil - (n° 2673)

AMENDEMENT

N° CD 33

présenté par
Mme Odile Saugues, rapporteure

ARTICLE 6

Rédiger ainsi cet article :

« Les conditions d'application de la présente loi sont fixées par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.